

## INTERVENTION ACCUEIL RECTRICE RENTREE DU 30 08 2022

Bonjour Mme la Rectrice, je souhaite évoquer aujourd'hui trois points principaux qui participent à l'inquiétude des personnels administratifs.

Tout d'abord, nous avons eu connaissance récemment du contenu précis de la loi 3DS qui permet à la collectivité de fixer des objectifs au gestionnaire, dans le champ de compétence de la collectivité, avec des délais à tenir : son emploi du temps peut également être défini avec le chef d'établissement en fonction de ces objectifs. Enfin, la collectivité peut donner son avis sur l'évaluation annuelle.

Les collectivités territoriales, notamment en Aquitaine, considèrent de façon très favorable leurs propres personnels notamment en cas de conflit avec un personnel d'Etat. Les rémunérations et avantages divers sont également sans commune mesure avec ceux dont bénéficient les personnels d'Etat. Si les gestionnaires ont pourtant choisi ce ministère ce n'est pas un hasard et aucun d'entre nous ne souhaite être inféodé à une collectivité. Notre loyauté va d'abord au chef d'établissement et nous souhaitons que cela perdure.

Le risque porte notamment sur le fait que la collectivité exige des adjoints-gestionnaires ce qu'elle ne peut demander à ses propres agents qui sont encadrés, contrairement à nous, par des guides de maintenance extrêmement précis. Je citerai pour exemple les manuels scolaires en région, nouvelle mission dont la gestion, en l'absence d'associations de parents d'élèves, échoit aux personnels d'Etat alors même que ceux de la région n'y étaient pas soumis. Notre propre employeur est resté bien silencieux malgré nos alertes répétées.

Les gestionnaires sollicitent, Mme la Rectrice, un soutien de vos services à la hauteur de celui apporté par les collectivités à leurs propres agents. Nous espérons également que la rédaction de la convention bilatérale qui fixera ces modalités répondra à ces inquiétudes.

J'évoquerais ensuite la mise en place du logiciel Opale. Ce logiciel est en phase de test et est promis à des évolutions notables. Pour autant, il va être déployé à tous les établissements d'ici 2025 alors qu'il restera, ce qui est paradoxal, un outil complexe et chronophage. Les testeurs, dont je fais partie, rappellent que le temps imparti pour les écritures est multiplié par trois et cela malgré une maîtrise des process.

Les testeurs actuels sont volontaires, motivés et surtout sont pour la plupart des agents-comptables aguerris avec une équipe derrière eux. Qu'en sera-t-il des collègues en collège, avec des équipes réduites, parfois fragiles ou avec des absences? Les agences-comptables devront déployer des moyens pour soutenir et accompagner au détriment d'autres missions. Lesquelles ?

Enfin, je conclurais par la question cruciale des absences des personnels et de leur remplacement. Le vivier des personnels contractuels est de plus en plus rapidement épuisé chaque année et les remplacements parfois difficiles malgré les efforts consentis par la Depat qui ne ménage ni son temps ni sa peine et qui étudie chaque situation avec bienveillance, supprimant parfois le délai de carence pour ne pas aggraver les difficultés des établissements. Les services sont d'ailleurs eux aussi pénalisés par ces absences.

Les personnels des établissements et des services sont fatigués, parfois découragés, et ces absences de personnels, y compris des autres corps, impacte leur motivation. Les politiques de ces dernières années ont encouragé à la performance des établissements avec des objectifs et des indicateurs nécessaires à la réussite de nos élèves. Cependant, pour nous permettre de les atteindre, il est nécessaire que tous les postes soient pourvus.

Quel chef d'établissement ou gestionnaire ne s'est pas retrouvé à fermer les bâtiments à 23h00 parce qu'il n'y a pas d'agent d'accueil ? à surveiller la demi-pension parce qu'il n'y a pas de CPE ou de surveillants ? à jouer le rôle de pôle emploi parce qu'on ne trouve pas de remplaçant pour les enseignants, les surveillants ? à faire le travail de secrétariat parce qu'une secrétaire est absente ? Chaque personnel doit pouvoir se concentrer sur ses fonctions sans avoir à palier constamment les absences de personnels.

Je sais Mme la Rectrice que vous êtes attachée au bien-être au travail, il en est pour preuve notamment l'ambitieux plan de déprécarisation que vous avez mis en place pour les adjoints administratifs en 2022. Nous sommes tous là aujourd'hui parce que nous croyons encore à l'égalité des chances et que nous pouvons participer, à notre niveau, à la réussite de ceux qui ne sont pas nés avec toutes les cartes en main. Vous avez évoqué les fonds sociaux et les bourses, chaque ordonnateur et gestionnaire est bien conscient de leur importance et de la communication qui doit en être faite. Pour éviter le découragement des équipes et conserver cette ambition, il faut des moyens et cette réflexion sur l'attractivité des postes à l'Éducation nationale nous semble indispensable.

La Secrétaire académique,

**Sandrine BRANA**